

Procès Verbal de Séance

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2014

Nombre de Conseillers : L'an deux mille quatorze
- **en exercice :** 11 le dix sept décembre à dix huit heures et trente minutes
- **présents :** 10 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
- **votants :** 11 en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. Xavier DENEUFBOURG, Maire.

Date de la convocation : 9 décembre 2014.

Présents : Mesdames et Messieurs Françoise FRÉNAUX, Catherine VINCENT, Virginie LARSONNIER, Julie DENEUFBOURG, Marc COUDEVILLE, Xavier DENEUFBOURG, Romain FRELIER, Pascal HENNION, Wilfred WAGNER et Paul LETREUILLE.

Pouvoirs : Vincent BAUQUET à Catherine VINCENT.

Absents : Vincent BAUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LETREUILLE.

Ordre du jour :

Objet : N°ordre de séance : 1. Recrutement d'un agent recenseur. N° 37/2014
Objet : N°ordre de séance : 2. Eglise : choix des entreprises. N° 38/2014
Objet : N°ordre de séance : 3. Compte rendu de la réunion « les Hirondelles ».
Objet : N°ordre de séance : 4. Questions diverses.

1
2
2
2

☺☺☺☺

Le procès verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la carte communale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de rajouter ce point.

Objet : N°ordre de séance : 1. Recrutement d'un agent recenseur. N° 37/2014

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2015 ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le recrutement d'un emploi d'agent recenseur pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

L'agent recenseur sera payé à raison de :

- 1,13 € par feuille de logement remplie
- 1,72 € par bulletin individuel rempli

Objet : N°ordre de séance : 2. Eglise : choix des entreprises. N° 38/2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les offres suivantes pour le marché de l'Eglise « Chœur / Sauvetage – Sécurisation » :

- | | | | |
|---|--------------------------|-----------------------------------|----------------|
| o | Entreprise de Pierre | lot n° 1 : Maçonnerie | 53 510,00 € HT |
| o | Entreprise Brégon | lot n° 2 : Couverture – Charpente | 28 262,00 € HT |
| o | Atelier Gaultier-Hervaux | lot n° 3 : Décors peints | 5 800,00 € HT |

Objet : N°ordre de séance : 3. Carte communale ou Plan Local d'Urbanisme. N° 39/2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour étudier pour la mise en place d'une carte communale ou d'un PLU.

Objet : N°ordre de séance : 4. Compte rendu de la réunion « les Hirondelles ».

Monsieur le Maire rend compte de sa réunion du 10 décembre 2014 à laquelle il a été convié par Monsieur le Président et les Maires des autres communes concernées.

Objet : N°ordre de séance : 5. Questions diverses.

- a) Comité des fêtes : Compte rendu de la création du comité des fêtes.
- b) Vœux du Maire : Ils se dérouleront le dimanche 18 janvier 2015 à 15h30 autour de la galette des rois.
- c) Action pour le voyage des CMI/CM2 : Les représentants des parents d'élèves mettent en place des actions en faveur des élèves de CMI/CM2 afin de faire diminuer le prix du voyage aux familles. La prochaine action consiste en une représentation théâtrale et solliciteraient une salle des fêtes (soit celle de La Neuville-Roy, soit celle de Montiers) un dimanche après-midi.

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers municipaux plus de questions, la séance est levée à 20h00.